



Paris, le 22 mars 2021

## Accélérer la déconcentration de la gestion budgétaire et de la gestion des ressources humaines pour **renforcer DÉGRADER** la capacité d'action de l'État dans les territoires

Le 10 mars 2021, le Premier ministre a signé en catimini et sans aucune concertation à quelque niveau que ce soit, une [circulaire](#) sur la déconcentration de la gestion budgétaire et RH au niveau départemental. Son contenu est la preuve tangible de l'objectif réel de la mise en place des Secrétariats Généraux Communs, à savoir constituer le bras armé :

- de la **banalisation des profils ministériels** exerçant au niveau départemental
- de la **coupure des chaînes ministérielles**
- du **renforcement de l'arbitraire** dans la gestion des agents
- de **l'atomisation des droits collectifs nationaux** par renvoi à la négociation locale
- du **développement de la précarisation** de l'emploi public

De la même façon, FO n'est pas dupe de **l'instrumentalisation de certains chantiers de « convergence » et d'« harmonisation » en matière de RH et d'action sociale**, nullement conçus in-fine au bénéfice des agents, mais bien **pour préparer la bascule dans « le monde de l'OTE\* d'après »**.

Nous savons très bien que tout ceci est conçu :

- pour **supprimer le caractère de direction de plein exercice des Directions Départementales Interministérielles**, notamment par fusion de leurs instances de dialogue social avec celles des préfectures
- pour déboucher sur **le versement des agents des DDI dans un programme budgétaire unique géré par le ministère de l'Intérieur** (enfin ceux dont les missions n'auront pas été transférées ou supprimées par la loi 4D ou toute autre réforme), avant de s'attaquer aux agents des directions régionales et à l'exercice des missions des différents ministères

Sur ce dernier point, d'aucuns avaient déjà essayé en 2011, ils s'étaient cassés les dents.

**10 ans plus tard, ils reviennent donc à la charge, mais la détermination de FO à s'y opposer reste intacte !**

\* OTE : Organisation Territoriale de l'Etat